

CR DE LA REUNION DRH-MD DU 19 JUIN.

Lundi 19 juin 2017 s'est tenu le pré-CTM concernant la réactualisation de la rédaction des différents textes concernant les Ouvriers de l'Etat en vigueur.

Cela faisait suite aux différentes mesures prise fin 2016 par le MINDEF, notamment, la publication des décrets et arrêtés du 30 décembre 2016.

Cette réunion était présidée par M. Adnet de la DRH-MD.

Ces modifications des instructions sur les ouvriers d'Etat, TSO, CED et ouvriers graphiques devant se faire à droits constants et sans faire évoluer la masse salariale, et donc, pas grand-chose de concret n'est sorti de cette réunion, juste une remise à niveau des différentes instructions concernant les Ouvriers de l'Etat, les Chefs d'Equipes, les TSO et les Ouvriers des professions graphiques....

Plusieurs propositions d'évolutions du statut ont été faites par les Organisations Syndicales afin d'améliorer le déroulement de carrières des OE comme l'avancement à l'essai pour les TSO T6, la possibilité de nomination en CED avec moins de 2 ans d'ancienneté dans le groupe, les recrutements en Groupe V, la reprise de l'ancienneté pour les ouvriers des professions graphiques reclassés, le reclassement suite à changement de groupe les nominations au 1^{er} janvier...

La DRH/MD qualifiant ces propositions « d'évolutions en profondeur » s'est contentée de les renvoyer à des groupes de travail pour les TSO, les Chefs d'Equipes... qui devraient se réunir prochainement, le 3 juillet pour le HCD, le 7 juillet sur les CAO !! M. Adnet reconnaissant même que certains travaux pourraient prendre plusieurs années !!

Il nous a aussi été confirmé que le paiement de la prime de rendement sur le 5^{ème} échelon devrait être effectif sur la paie du mois de septembre avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2017...Apparemment pas d'urgence pour la DRH-MD...

Le prochain Comité Technique Ministériel du 6 juillet devrait inscrire à l'ordre du jour les nouveaux textes. Il nous avait été précisé que la Ministre des Armées devait assister à ce CTM, depuis les choses ont évoluées.

Une réunion technique donc, qui n'aura servi qu'à acter avant le CTM la transposition à droit constant des décrets de fin 2016 sur les instructions OE, CED et TSO, de quoi, pour certains, faire beaucoup de mousse avec peu de savon.

Pour autant la CGT appelle l'ensemble des salariés à rester mobilisés, notamment le jour du CTM afin de signifier à la nouvelle ministre, si tant est qu'elle soit encore en poste à cette date que si certains ont rendu les armes avant de combattre, la CGT ne lâchera rien sur les statuts, notamment en exigeant le rétablissement des décrets salariaux et les **professions ouvrières**.